



Projet d'établissement

Mai 2016



Objectif du projet d'établissement

Donner une expression plus concrète aux objectifs des projets éducatif et pédagogique en vue de les réaliser sur le terrain.

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, « Mission de l'école chrétienne », ainsi que du projet pédagogique de la FESeC (Fédération de l'Enseignement Catholique).

La réalisation de ce projet d'établissement nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans ; l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat.

Le Rapport d'activités annuel de l'Institut constitue notamment un outil d'évaluation de ce projet d'établissement. Chaque année, nous y décrivons les différentes actions entreprises au sein de l'école : activités culturelles, sportives et sociales, soutien des élèves en difficulté, éducation à la santé et à l'environnement, échanges avec des partenaires extérieurs, etc.

1. Notre établissement

L'Institut de la Vierge Fidèle est établi au 14, Place de Jamblinne de Meux à 1030 Bruxelles. Son numéro de matricule est le suivant : 2412269055. Notre école propose :

- Un 1^{er} degré commun
- Un 2^e et 3^e degré général de transition
- Un 2^e et 3^e degré technique de qualification (option Arts plastiques).

L'Institut de la Vierge Fidèle est un établissement d'enseignement catholique qui trouve ses racines dans la Congrégation Notre-Dame de Fidélité. Elle y est représentée par des religieuses dans le Pouvoir Organisateur, avec le dévouement et la compétence propres à leur vocation.

La section Techniques Artistiques/Arts Plastiques (Technique de Qualification) apporte à l'école une grande richesse car elle met en valeur d'autres critères d'intelligence et de réussite que ceux de l'enseignement général.

Les classes d'immersion linguistique en néerlandais poursuivent l'objectif du bilinguisme et d'une ouverture d'esprit à l'autre à travers l'apprentissage d'une autre langue.

2. Notre action

2.1 Accueillir les élèves

L'établissement veut aider chaque élève à se sentir bien dans l'école qu'il a choisie, avec ses parents, en parfaite connaissance de ce que l'Institut lui propose :

- en permettant aux nouveaux élèves et à leur famille une rencontre avec la direction lors de leur inscription,
- en facilitant le passage des élèves de 6^e primaire vers le secondaire par :
 - une réunion d'information pour les élèves et leurs parents,
 - un accueil particulier réservé aux élèves de 1^e lors de la rentrée scolaire,
 - une heure de titulariat prévue dans l'horaire au 1^{er} degré,
 - un encadrement méthodologique organisé en début de 1^e année pour apprendre aux élèves à s'organiser et à travailler intelligemment.
- en organisant pour tous les élèves une étude surveillée qui leur permet de travailler dans un contexte favorable.

2.2 Proposer une éducation chrétienne

L'établissement veut former des jeunes témoins de l'esprit de Jésus-Christ, proposer l'Évangile comme ferment de liberté et sens possible à la vie :

- en intégrant dans l'horaire des célébrations de l'Eucharistie et de la Réconciliation préparées par les élèves,
- en organisant des retraites religieuses,
- en favorisant un esprit de tolérance et de respect de l'autre,
- en essayant d'instaurer un climat d'écoute et de confiance entre les différents acteurs de l'école,
- en s'appuyant sur l'aide apportée par l'Équipe Pastorale regroupant divers acteurs de l'école.

2.3 Développer des compétences

L'établissement veut développer des savoirs et des connaissances, mais aussi des savoir-faire et des compétences pour apprendre à apprendre :

- en menant au niveau du corps professoral une réflexion sur les compétences à atteindre dans chaque degré, sur la manière de les atteindre ainsi que sur des projets d'interdisciplinarité,
- en attachant une grande importance à la maîtrise de l'expression écrite et orale en français indispensable à la réussite future,
- en organisant des cours en immersion néerlandaise de la 1^{ère} à la 6^{ème} année,
- en proposant aux élèves de participer à différents concours et projets externes, leur permettant de se dépasser.

2.4 Ouvrir l'établissement sur l'extérieur

L'établissement veut former des jeunes ouverts au monde, à ses réalités, ses difficultés et ses espoirs :

- en proposant aux élèves des activités sociales afin de les sensibiliser aux problèmes de notre société,
- en soutenant des organismes humanitaires par des actions concrètes durant toute l'année,
- en organisant chaque année une fête des talents et un buffet champêtre totalement pris en charge par les élèves. Le but en est de récolter des fonds au profit d'œuvres caritatives,
- en adhérant au projet OSEF de la Communauté française à travers des séjours d'échange avec le Canada anglophone proposés aux élèves du 3^{ème} degré qui le souhaitent,
- en impliquant les élèves de 6^e dans le projet « Mini entreprise »,
- en organisant des journées de découvertes dans le cadre du cours d'étude du milieu au 1^{er} degré
- en organisant des voyages culturels pour les classes de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème},
- en organisant des sorties culturelles (visites, spectacles, pièces de théâtre) de la 1^{ère} à la 6^{ème} année,
- en impliquant les élèves dans des projets environnementaux (Good Planet actions),
- en donnant aux élèves la possibilité de participer à différentes épreuves externes (Olympiades de mathématique, concours de version latine et grecque, concours de lecture et d'écriture, challenges scientifiques...).

2.5 Favoriser la responsabilité et la citoyenneté

L'établissement veut former des jeunes libres et responsables, aider les jeunes à acquérir des attitudes démocratiques, civiques, soucieuses du bien commun :

- en permettant aux élèves le choix de délégués de classe,
- en formant un comité des délégués, encadré par deux professeurs. Ce comité relaye les réflexions et souhaits émanant de l'ensemble des élèves vers l'équipe éducative, et vice versa,
- en préparant les élèves à leur rôle de citoyens par le biais des élections pour désigner les membres du Conseil de Participation, élections organisées selon le modèle législatif,
- en rédigeant une « charte de citoyenneté » conformément à la proposition de la Ministre Milquet,
- en formant un comité d'élèves de 6^{ème} élus par leurs pairs ; ce comité constitue un interlocuteur privilégié pour la direction et l'équipe éducative.

2.6 Favoriser l'éducation à la santé physique et psychologique

L'établissement veut veiller à ne pas négliger l'importance de la santé, le développement harmonieux et le respect du corps :

- en organisant :
 - des cours de natation obligatoires pour les élèves du 1^{er} degré,
 - des activités diversifiées pour le cours d'éducation physique des élèves du 2^{ème} et du 3^{ème} degré afin de susciter leur motivation.
- en étant attentif à l'éducation à la santé et à l'éducation affective des jeunes : animations Evras en 2^{ème}, 5^{ème} et 4TQ,
- en sensibilisant les élèves à une meilleure hygiène de vie,
- en organisant des rencontres à propos des dépendances telles que la drogue, l'alcool et le tabac et à propos de maladies pouvant concerner les jeunes,
- en favorisant une collaboration étroite avec l'équipe PMS de l'établissement dont les missions principales sont :
 - l'accueil et l'écoute,
 - l'évaluation de la situation scolaire, des aptitudes et des comportements ainsi que les propositions de remédiation,
 - la participation aux conseils de classe et aux réunions de parents,
 - la guidance, tant pour les études et les professions que pour une réorientation,
 - l'animation exceptionnelle de groupes-classes.

2.7 Préparer les élèves à la poursuite de leurs études

L'établissement veut guider les élèves tout au long de leur parcours scolaire :

- en informant les élèves sur les choix des différentes options au terme des 1^{er} et 2^{ème} degrés,
- en ouvrant les élèves du 3^{ème} degré à une réflexion sur leur projet de vie,
- en les amenant à choisir une formation qui réponde à leur vocation d'adulte responsable,
- en préparant les élèves aux études supérieures par la recherche personnelle, les travaux à moyenne et longue échéance, les synthèses de matière,
- en invitant les élèves à mieux se connaître et à se situer par rapport au monde qui les entoure :
 - forum pour l'action sociale et humanitaire,
 - activités culturelles,
 - retraite sociale ou retraite religieuse,
 - documentation sur les études supérieures disponible au Centre de Documentation,
 - participation aux journées Portes ouvertes (Facultés et écoles supérieures),
 - soirées de présentation des études (par le CIO de LLN) et des professions,
 - réflexion sur la méthode de travail dans l'enseignement supérieur.
- en proposant aux élèves un travail avec l'équipe PMS :
 - tests d'orientation,
 - entretiens individuels,
 - consultation de documents et adresses utiles.

2.8 Favoriser la communication avec les parents

L'établissement veut chercher à collaborer avec les familles :

- en instaurant des contacts parents-professeurs lors de trois réunions annuelles et de contacts personnalisés si nécessaire,
- en établissant un dialogue dès que nécessaire (au niveau pédagogique, au niveau disciplinaire, au niveau de son bien-être, etc.),
- en organisant une journée « Portes ouvertes » pour faire connaître l'école,
- en organisant une soirée d'informations pour les futurs élèves de 1^{ère} et leurs parents,
- en organisant des soirées d'information sur les options pour les parents de 2^{ème} et de 4^{ème},
- en appuyant un groupe de parents bénévoles qui assure la parution du journal *La Lucarne*. Ce journal relate les événements marquants de la vie de l'école, tant au fondamental qu'au secondaire, et communique les résultats des anciens élèves,
- en soutenant l'Association des Parents d'Élèves (APVF) qui organise :
 - les élections des parents « délégués » de classe,
 - un dîner une fois par an rassemblant des parents et des professeurs, établissant ainsi, entre eux, des rapports autres que scolaires,
 - des activités en fonction des demandes et des besoins de l'Institut.

2.9 Exploiter les ressources de l'outil multimédia

L'établissement veut favoriser la connaissance et l'emploi des nouvelles technologies :

- en donnant aux élèves l'accès à des locaux équipés d'écrans et de projecteurs,
- en donnant aux élèves l'accès à des locaux équipés d'ordinateurs, soit pour des cours organisés dans l'horaire (5ème et 6ème années), soit pour un travail personnel,
- en permettant l'accès contrôlé à Internet,
- en promouvant la formation des professeurs à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement,
- en encourageant l'utilisation d'Internet et des logiciels pédagogiques dans le cadre des cours,
- en développant le site Internet de l'établissement : www.vf-bxl.be,
- en développant le site Internet de notre section artistique : <http://vf-arts.be>,
- en développant l'outil « Smartschool (voir ci-dessous, point 4.2.).

3. Nos objectifs prioritaires

3.1 Former des jeunes libres et responsables

Objectif :

Responsabiliser les élèves par rapport à leur travail, à leur environnement et à leur vie scolaire et les impliquer dans des projets concrets pouvant toucher différents domaines : la scolarité, la solidarité, l'expression de soi et l'ouverture sur le monde.

Méthodes et moyens :

- cultiver le goût du travail bien fait;
- encourager les jeunes à se dépasser;
- motiver les élèves à développer le sens de l'effort et à surmonter l'obstacle;
- les emmener sur la voie de la réussite;
- les rendre autonomes en leur apprenant à planifier et gérer leur travail scolaire;
- développer à travers les cours des activités mettant en valeur les intelligences multiples;
- mettre en application différentes approches ou clés d'accès pour atteindre les socles de compétence;
- organiser des journées ou voyages à caractère culturel ou des activités à caractère convivial;
- s'impliquer dans des actions sociales et humanitaires;
- respecter le règlement interne de la classe, impliquer les aînés dans certaines décisions concernant la vie de l'école;
- s'exprimer dans La Lucarne, journal de l'association des parents;
- rendre tous les élèves responsables du bon état des locaux qu'ils occupent;
- encourager les élèves à respecter l'environnement;
- conscientiser l'ensemble des élèves à l'importance et au rôle du Conseil de participation.

3.2 Vivre les différences et s'ouvrir aux autres

Objectif :

Former les jeunes à l'écoute et au respect de l'autre dans ses différences.

Méthodes et moyens :

- se réjouir des différences multiculturelles et les vivre comme un enrichissement ;
- susciter la rencontre entre sections, niveaux et classes différents ;
- favoriser, à travers les cours, l'expression et la confrontation des idées.

4. Projets en cours

4.1 Réorganiser le premier degré commun

Le décret du 24 juillet 1997, dit décret-missions, tel que modifié par le décret du 11 avril 2014 sur la réforme du 1er degré, invite les équipes pédagogiques à rédiger un Plan d'actions collectives (PAC) et à l'insérer dans le projet d'établissement :

« Article 67/1. §1. Dans le cadre de son projet d'établissement, chaque établissement organisant un premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire définit un plan d'actions collectives (PAC) spécifique au premier degré, visant à mettre en place et à bien articuler avec les membres de l'équipe éducative et de l'équipe du Centre psychosociosocial, des actions et dispositifs permettant aux élèves d'atteindre les objectifs assignés au 1er degré. »

L'Institut de la Vierge Fidèle a donc défini son propre plan d'actions collectives (PAC). Celui-ci est entré en vigueur depuis septembre 2015, accompagné d'une refonte du premier degré.

4.1.1 Modification de la grille horaire en 2 phases

A partir de 2016-2017, les élèves de 1^e suivront une formation commune de 28h, à laquelle s'ajouteront 2h de latin pour tous. Une heure supplémentaire de mathématiques permettra de faire de la remédiation immédiate ou du dépassement. 1h de remédiation sera également prévue dans la grille horaire pour les élèves en difficultés (remédiation en gestion et organisation ou par matière). A cela s'ajoutera 1h de titulariat/méthode de travail.

En 2^e année, nous proposerons en plus des 28h de formation commune, le choix entre latin 4h ou socio-économie 2h. Les élèves qui ne suivent pas le cours de latin auront des activités complémentaires dans différents domaines, en fonction de paramètres pédagogiques et organisationnels (activités logico-mathématiques, initiation à la culture antique, travaux dirigés de français, mathématiques et néerlandais). Ces heures d'activités complémentaires seront éventuellement remplacées par une remédiation pour les élèves en difficulté. A cela s'ajoutera 1h de titulariat/méthode de travail.

4.1.2 Adaptation du Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA)

Le PIA élaboré pour un élève du premier degré est destiné à baliser un parcours d'apprentissage temporairement différent et ciblé sur des difficultés spécifiques. Cet outil est utilisé à la VF depuis plusieurs années mais a été revu pour s'adapter aux nouvelles réformes.

Ce plan individualisé intervient quand les processus de remédiations habituelles n'ont pas permis d'améliorer la situation. Il sera géré par un professeur référent qui accompagnera l'élève en fixant avec lui des objectifs à réaliser.

4.2 Se familiariser avec l'outil Smartschool

Un autre « gros chantier » que nous avons lancé à la VF est l'intégration de l'outil Smartschool dans nos pratiques quotidiennes.

La plateforme numérique Smartschool a pour vocation de faciliter l'enseignement et la communication. Sa force est sa simplicité et son accessibilité. Dès la rentrée 2015-2016, l'équipe pédagogique et éducative travaille avec :

- une messagerie intégrée (utilisée par les professeurs, les éducateurs, la direction, le secrétariat, les élèves et les parents d'élèves);
- des éphémérides en ligne;
- des classeurs de documents en ligne;
- un intradesk qui remplacera notre actuel « Profpartage »;
- un outil de réservation en ligne des locaux et/ou du matériel scolaire
- le suivi des élèves en ligne;
- des actualités adressées à des groupes ciblés ou à l'ensemble de l'école.

Possibilités à développer dans le futur :

- des forums de discussion en ligne;
- un journal de classe en ligne;
- cahier de cotes;
- bulletin.

Le défi réside dans la formation de l'équipe pédagogique et éducative ainsi que dans sa motivation à utiliser toutes les ressources que propose Smartschool.

4.3 Développer une école durable

Les actions « GoodPlanet » et le visionnage du documentaire « Demain » ont mobilisé plusieurs professeurs désireux de rendre l'école plus durable.

Trois projets interconnectés ont été entrepris :

- (1) Profiter des travaux de construction/rénovation de l'école pour rendre nos bâtiments plus durables en y installant par exemple une toiture verte, une récolte des eaux de pluie pour alimenter les toilettes, des panneaux solaires, ...).
- (2) Contribuer à une alimentation saine et durable. Nous avons soumis un projet d'une éco-épicerie « Maga-sain » auprès de Bruxelles-Environnement, où seront disponibles, pour toute l'école, des en-cas bio, locaux et/ou issus du commerce équitable.
- (3) Gérer nos déchets : nous examinons la possibilité d'un meilleur tri Papier-Carton, PMC et déchets organiques.

5. Régulation et évaluation

Chaque année, le Pouvoir Organisateur rédigera un rapport d'activités, sur base des documents et informations rassemblés durant l'année scolaire. Il le soumettra à l'avis du Conseil de Participation.

Au bout de trois ans, le présent Projet d'Établissement sera évalué par les différents acteurs de la communauté éducative par l'intermédiaire de leurs représentants au Conseil de Participation.

Approuvé par le Conseil de Participation, le 10 mai 2016.